

Quelques exemples de réalisations

Remplacement d'une baignoire par une douche adaptée pour plus d'autonomie et de sécurité.

Avant



Après



Installation d'un plan incliné pour permettre un accès en fauteuil roulant.

Nous contacter



L'accueil du public est assuré

**du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 16h30**

**Numéro Vert
0810 119 720**

**Téléphone
03 22 97 24 10**

**mdph@somme.fr
www.somme.fr**

**MDPH
Centre administratif départemental
1, boulevard du Port
80037 Amiens Cedex 1**

Vivre dans un logement accessible et adapté



Des dispositifs techniques et financiers existent pour proposer ou adapter des logements aux personnes en situation de handicap.

*La loi de Février 2005
affirme le droit
à compensation pour la personne
en situation de handicap.*

*Cette compensation consiste
à répondre à ses besoins
face aux difficultés
dans sa vie quotidienne
y compris dans son logement.*

La Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Somme peut vous apporter des réponses en fonction de vos besoins spécifiques :

- ❖ Un soutien pour vous faciliter l'accès à un logement social accessible et adapté
- ❖ Une aide individuelle dans le cadre de la Prestation de Compensation du Handicap pour prendre en charge une partie des dépenses liées au besoin d'aménager votre logement

Accès au logement social adapté

❖ C'est quoi ?

Une expertise des besoins spécifiques aux personnes handicapées pour faciliter l'accès au logement social adapté.

❖ Comment ?

- 1 - Définition par l'équipe pluridisciplinaire des préconisations au regard des éléments médico-sociaux.
- 2 - Transmission de ces préconisations aux bailleurs sociaux.
- 3 - Proposition des candidatures, notamment sur les logements vacants du contingent du Conseil général.

❖ Quelles réponses ?

Il existe trois typologies de logements, adaptés :

- aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).
- au Handicap moteur.
- à un Handicap spécifique (déficience visuelle, auditive, psychique).

Aménagement du logement

❖ C'est quoi ?

Une évaluation à domicile des besoins des personnes handicapées. Elle est le plus souvent réalisée par un ergothérapeute. Son but est de favoriser l'autonomie dans le logement occupé.

❖ Comment ?

- 1 - Expertise médico-technique de la situation de handicap et définition des adaptations nécessaires.
- 2 - Elaboration d'un cahier des charges des travaux à réaliser.
- 3 - Mobilisation des intervenants et des aides liées au logement.

❖ Quelles réponses ?

Il existe plusieurs types d'interventions :

- Accessibilité du logement.
- Adaptation des pièces de l'unité de vie et des équipements.
- Circulation intérieure.

Vous souhaitez bénéficier de ces dispositifs ?

➔ Retirez un dossier à la MDPH
ou sur www.somme.fr

Fiche
«Accès au logement social adapté»

Dossier de demande de
Prestation de Compensation du Handicap